

DES GARANTIES MULTIPLES



VOS GARANTIES LOCATIVES

Nous nous engageons à prendre en charge :

1. La sélection et la mise en place du 1^{er} locataire.
2. L'établissement du bail et l'état des lieux.
3. Une garantie de six mois de loyer prévisionnel à 100%.

VOS ASSURANCES LOCATIVES

Nous vous permettons de souscrire à notre dispositif d'assurances locatives :

- > Garanties des loyers impayés.
- > Garanties détériorations immobilières.

NOTRE GESTION SUR SITE

Nous sélectionnons des professionnels de la gestion locative qui assureront pendant toute la durée de location et pour votre compte, la gestion, la perception des loyers et du droit au bail ainsi que la remise en place de nouveaux locataires.

VOS ASSURANCES CONSTRUCTION

Nous assurons par contrat que toute les opérations que nous réalisons ou commercialisons bénéficient :

- > D'une garantie de prix ferme et définitif.
- > D'une garantie d'achèvement des immeubles.
- > D'une assurance « dommages-ouvrage ».
- > D'une garantie biennale de bon fonctionnement.
- > D'une garantie bancaire.
- > D'une garantie de parfait achèvement.
- > D'une garantie de livraison.

